



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 30 septembre 2024
A 20h00

Commune de Léaz

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Emelyne ETIENNE - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET

Absents excusés : Valérie LOUBET donne pouvoir à Christine BLANC - Kévin FAVRE donne pouvoir à Emelyne ETIENNE - Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Pierre-Luc CHATAIGNON

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Début de séance : 20h00

Après appel nominal des présents, Madame la Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Madame la Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Elle renvoie la séance du lundi 30 septembre 2024 à 20h00 au mardi 8 octobre 2024 à 19h00.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour.

La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Fin de la séance 20h15



Christine BLANC

Maire